L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 85, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 23 JANVIER.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.—On trouvera plus bas le message du gouverneur Johnson, dont un exemplaire en anglais nous a été transmis de Bâton Rouge et que nous nous sommes empressé de traduire.

(*Correspondance de l'Abeille.*)
BÂTON ROUGE, lundi 21 janvier 1850.

Je vous envoie à la hâte quelques lignes pour vous annoncer l'organisation de la Législature.

Les Chambres se sont réunies aujourd'hui à midi.

M. HORATIO DAVIS a été réélu secrétaire du Sénat et M. ST. COLOMBE DAVIS, assistant-secrétaire; MM. EMILE WILTZ et HYPOLITE LANOUE ont été nommés traducteurs; M. LAMAITRE, sergent d'armes; M. GRASS, portier.

A la Chambre, M. PRESTON W. FARRAR a été élu *speaker* au premier scrutin, à une majorité de 53 voix contre 42. Un membre whig était absent. M. JOHN E. LAYET a été nommé greffier, E. Solomon, commis aux minutes et J. F. Brant sergent d'armes. Ce sont tous des whigs.

Un comité s'est transporté, comme de coutume, auprès du gouverneur pour lui annoncer que les Chambres étaient constituées, et Son Excellence a immédiatement transmis à celles-ci son message. Je vous en envoie une copie. Après la lecture du manifeste les deux Chambres se sont ajournées.

G. F. W.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Messieurs du Sénat et de la Chambre des Représentants,

Réunis pour la première fois au nouveau siège du gouvernement, il m'est agréable de vous en féliciter, et de vous soumettre brièvement les faits et les suggestions que l'intérêt de l'Etat me paraît exiger. Récemment sortis de la société de ceux qui vous ont confié la haute et délicate mission de la législation; pénétrés de leur situation, de leurs opinions et de leurs besoins, partageant leurs sympathies, on peut s'en reposer sur vous avec confiance pour l'accomplissement de vos devoirs publics. Je regrette beaucoup que des événements imprévus aient empêché l'achèvement de la maison d'Etat—et je vous transmets inclus, pour votre information, une communication des commissaires préposés à ces travaux, en déduisant les raisons. Ces explications, selon moi, sont parfaitement satisfaisantes. Les commissaires vous soumettront prochainement un rapport exposant les dépenses faites jusqu'à présent.

Le bureau de l'avocat général n'a pas encore été transféré avec les autres bureaux, au siège du gouvernement, et en vous annonçant le fait, je dois à ce fonctionnaire de dire les raisons qui ont motivé sa conduite, et de demander s'il ne serait pas nécessaire de lever par une loi l'embarras de sa situation. L'acte du 9 mars 1846, relatif au transfert du siège du gouvernement ainsi que l'acte supplémentaire du 16 mars 1848, avaient sans doute en vue la translation du bureau de l'avocat général comme de tous les autres. D'un autre côté l'acte du 10 janvier 1813 B et C Digestes-26, déclare que l'avocat-général sera nommé pour diriger et poursuivre tous les procès concernant l'Etat dans le premier district judiciaire, et poursuivre toutes offenses commises contre les lois de l'Etat dans ce dit district; pour donner son opinion sur toutes les questions de droit qui pourront lui être posées par le gouverneur ou tout autre fonctionnaire de l'Etat.

Si l'avocat-général s'était conformé aux lois de 1846—18, il n'aurait été impossible de suivre et diriger les procès civils et criminels du district judiciaire; et l'avocat de district ne pourrait point s'occuper des procès, attendu son temps, même avec l'aide de l'avocat-général, se trouvant absorbé par la conduite des procès criminels devant la première Cour du District de la Nouvelle-Orléans. En outre, il est du devoir de l'avocat-général de représenter l'Etat dans les nombreuses et arides causes criminelles venant en appel devant la Cour Suprême. En ce moment enfin, il y a devant les Cours de la Nouvelle-Orléans divers procès importants dans lesquels l'Etat est partie. Dans ces circonstances je crois que le parti pris par l'avocat-général est le plus conforme à l'intérêt public. Mais il est du devoir de la législature de mettre un terme à cette fausse position.

Je crois convenable d'appeler votre attention sur un acte du Congrès passé le 2 mars 1849 qui accorde conditionnellement à cet Etat les marais et terres noyées qui se trouvent dans ses limites. Cette loi propose, pour les rendre cultivables, la propriété de les dessécher par des levées et autres moyens connus. Dès que la législature aura pourvu aux dépenses que nécessiteront leur gisement et leur étendue, le gouverneur devra en informer le secrétaire de l'intérieur qui, alors, devra les faire examiner sous la direction du voyer de l'Etat. Après l'examen, un état de ces terres sera dressé par ces mêmes officiers et renvoyé en due forme au secrétaire de l'intérieur qui approuvera sauf réserve des réclamations individuelles. Ces terres deviendront la propriété de l'Etat. En discutant la question de savoir s'il convient d'accepter, la dépense sera la première chose à prendre en considération; et sur ce point vous pourrez vous aider des renseignements que je transmets à la Chambre des Représentants. (Suivent ici ce même sujet des détails dépourvus, pour le moment du moins, de tout intérêt.)

On pense que de cette manière il sera possible de recueillir une somme suffisante pour rembourser le trésor des avances qu'il aura faites. Si la concession est acceptée, la législature devra déterminer la compensation des députés-arpenteurs. Il ne me reste plus qu'à vous recommander d'accepter immédiatement la concession une autre législature venant à se réaliser les avantages, ou bien les bénéfices proviendront naturellement des causes qui dans les trente dernières années ont vain au trésor fédéral des milliers de piastres.

Le 10 mars 1845, la Législature a voté une résolution autorisant le gouverneur à nommer trois personnes pour former, avec l'ingénieur de l'Etat, le maire de la Ville et le juge de Jefferson, une commission chargée de rechercher le moyen le plus efficace de protéger la Nlle-Orléans contre l'inondation et de faire un rapport à la prochaine session. La résolution n'a reçu d'effet qu'au moment où la dernière catastrophe dont la ville a été victime a fait concevoir la nécessité de fournir tout de suite à la Législature les données dont elle aurait besoin. J'ai donc désigné le colonel Campbell, le major Rumney et le docteur Riddell pour former la commission conjointement avec les autres fonctionnaires nommés dans la résolution. Cette commission vous soumettra un rapport détaillé et scientifique.

Les autorités de la ville n'ont pas de juridiction sur les levées des paroisses voisines, et la Nlle-Orléans est conséquemment exposée tous les ans à l'inondation. Il est du devoir de l'Etat de venir au secours de la ville.

Il est clair, d'après ce qui est arrivé l'année dernière, que les levées telles qu'elles sont construites en ce moment, ne sont pas une barrière suffisante contre le fleuve. La triste expérience du passé a disposé l'esprit public à rechercher le moyen le plus sûr pour prévenir le renouvellement des nombreuses catastrophes dont les habitants des campagnes et ceux de la ville ont été victimes. La législature est sans doute prête à agir sur ce sujet. Comme il était du devoir de l'ingénieur civil d'étudier la question sous ses différents aspects, devoir qu'il a, je crois, accompli, je vous recommande avec plaisir son excellent rapport. Les vues et les suggestions de l'ingénieur touchant le système actuel des améliorations méritent toute votre attention. Pour favoriser le bien-être du peuple le gouvernement doit lever les obstacles qui s'opposent au développement de l'industrie. On ne saurait attacher trop d'importance à un projet qui étendrait et perfectionnerait les communications dans tout l'Etat. De cette manière le commerce serait délivré du lourd fardeau du transit et les raisons alléguées en faveur d'un tarif protecteur considérablement affaiblies en attendant qu'elles soient entièrement détruites.

Il règne dans l'Etat un grand mécontentement au sujet des écoles publiques, mais je vois dans ce mécontentement même une promesse à moitié remplie que le système que nous avons adopté résistera aux attaques dont il est l'objet, s'améliorera et deviendra de plus en plus populaire. Qu'on se souvienne que c'est là le sort de toutes les institutions humaines de quelque valeur: elles ne marchent à la perfection qu'à travers l'erreur, les fautes et les conflits prolongés. Si donc les premières tentatives pour développer le système des écoles publiques, tout important qu'est celui-ci et combattu par des préjugés et des intérêts formidables, n'ont pas répondu à l'attente publique, cependant ce qui a été accompli est de nature à inspirer à la législature le désir de modifier la loi de manière à y introduire les changements exigés par l'expérience. Il n'y a pas longtemps que notre système est en opération; néanmoins l'Etat est divisé en six cent quatre-vingt douze districts ayant ensemble six cent dix-huit écoles et vingt deux mille élèves. Ce résultat est plus encourageant qu'on aurait osé l'espérer. Mais les fonds affectés à l'extension des écoles ne suffisent à procurer les bienfaits de l'éducation qu'à un peu plus de la moitié de ceux qui y ont droit, d'après le vœu de la constitution qui ordonne à la législature d'établir des écoles publiques dans tout l'Etat. S'il est juste de dépenser de l'argent pour faire le plus grand bien au plus grand nombre, je dis que la législature n'a pas d'autre alternative et doit augmenter les ressources affectées à l'éducation.

L'une des tendances les plus marquées de ce siècle, et que reprennent même plusieurs gouvernements despotiques, est de tenir également le progrès de tous, de donner les éléments d'une [illegible] aux enfants de tous. [illegible]

[illegible]

cembre 1849, une commission formée de M. P. W. Robert, M. W. Aikenhead et du colonel Claiborne pour examiner la question et présenter un rapport à la législature dans la première semaine de la session.

Il importe que la législature prenne enfin une décision, mais je crains que l'on ne réussisse pas encore à désigner un site, à cause des préférences particulières.

Le capital du fond des écoles a peu varié par la vente de quelques arpents de terre qui a eu lieu depuis le 21 décembre 1848; le fonds était à cette époque de $90,346 et l'intérêt s'élevait à $18,573—90. Avec l'intérêt à 6 pour cent accumulé jusqu'au 31 décembre 1849, le fonds des écoles s'élève en ce moment à environ $90,846, plus $23,990—66 d'intérêt. Il reste encore à vendre dix mille sept cent soixante-deux arpents des terres publiques affectées aux écoles, mais ils forment le rebut des sections et ils ne pourront même pas se placer au prix minime de trois piastres l'arpent. Il serait donc nécessaire de réduire ce prix à $1 25 l'arpent, car il importe de réaliser dans le plus bref délai possible les sommes destinées aux écoles.

Permettez-moi d'appeler de nouveau votre attention sur les raisons qui semblent exiger un changement dans l'époque des élections congressionnelles. Après l'expiration du temps pendant lequel le Congrès peut siéger en vertu de la constitution, il arrive quelquefois qu'une session extraordinaire soit convoquée. Eh bien! quelque graves que fussent les questions discutées, la Louisiane se trouverait sans représentants au Congrès, et il n'est pas probable que les autorités de l'Etat puissent y suppléer, quel que fût leur zèle. En outre de cette puissante considération, l'élection a lieu maintenant juste un mois avant l'ouverture de la session congressionnelle, et les officiers chargés de faire les retours ont soixante jours pour les transmettre au bureau du secrétaire d'Etat. On voit donc qu'il pourrait arriver que la Louisiane ne fût pas représentée par tous ses membres à l'ouverture du Congrès.

L'une des preuves les plus frappantes de la marche progressive des libres institutions est la facilité avec laquelle les masses dirigent ici les grands intérêts publics. C'est le plus grand nombre qui gouverne aux Etats-Unis, et si je comprends bien le sentiment populaire de cet Etat, toutes les places sont accessibles à tous. Je vous recommande par conséquent de rendre aussi universel que possible le principe électif.

Je vous transmets ci-joint des copies de la correspondance entre le secrétaire d'Etat et Hiram Powers, relativement à la statue de Washington qui doit être placée dans le capitole de l'Etat. La Législature a d'abord approprié dans ce but cinq mille piastres, mais trouvant ensuite que la somme n'était pas suffisante, elle a voté, dans la session extraordinaire, une résolution qui autorise le gouverneur à contracter avec le célèbre artiste américain aux conditions les plus libérales. C'est ce qui a motivé la correspondance dont je vous parle et dans laquelle vous verrez que la statue sera achevée sous peu et livrée à la Nlle-Orléans pour dix mille piastres. L'allocation est encore au trésor. Je vous engage à y pourvoir, car la constitution défend que les allocations soient faites pour plus de deux années, et celles-ci expireront le 16 mars prochain.

Je vous transmets le rapport annuel des directeurs du pénitencier et les documents qui y sont annexés. Le rapport trace un tableau satisfaisant de l'état de l'institution. La ferme du pénitencier adjugée à MM. McHatton, Pratt & Co, est expirée le 30 septembre 1849, époque à laquelle l'Etat devait prendre de la succession tous les articles manufacturés et tous les matériaux restant à un prix fixé par des estimateurs, et en inscrire le montant sur le bond fourni par les fermiers lors de l'adjudication. Le prix a été estimé à la valeur du bond de $8,929 20 qu'il faudra rembourser par allocation. J'appelle votre attention sur la recommandation humaine du chapelain qui vous engage à augmenter la bibliothèque du pénitencier.

Le gouvernement ne doit pas être sans entrailles tout en infligeant le châtiment du crime. Il doit réformer non se venger. Malheureusement les jurés ne sont pas toujours pénétrés de la loi; dans le code pénal se rencontre encore la maxime qu'un criminel reste toujours criminel.

Je vous rappelerai que les nouveaux fermiers du pénitencier sont tenus de payer à l'Etat un quart des profits annuels de l'institution avec la garantie qu'ils ne s'élèveront jamais à moins de $4,000. Une partie de ces fonds peut servir largement à instruire le détenu et le mettre peut-être en état d'être affecté en argent et en habilement au moment où il quitte sa cellule.

Il est de mon devoir de vous annoncer que la Cour Suprême, dans une décision récente, a déclaré que la 3me section de l'acte du 16 mars 1848, relative à la liquidation des corporations monétaires, était contraire aux articles 118 et 119 de la Constitution. Cet acte avait pour but d'amender la loi intitulée "Acte pour pourvoir à la liquidation des affaires et au paiement des dettes des corporations insolvables," approuvé le 4 mai 1847, mais il n'a fait que citer le titre de la loi qu'il s'agissait de modifier. Or, les articles 118 et 119 de la Constitution portent que chaque loi décrétée par la législature n'embrassera qu'un objet, et qu'aucune loi ne sera révisée ou amendée par la simple désignation du titre. L'acte ainsi révisé doit être décrété de nouveau et publié tout au long.

Conformément à une résolution de la Législature du 16 janvier 1844, en novembre dernier, douze cents bons émis par l'Etat en faveur de la Banque de la Louisiane représentant six cent mille piastres ont été détruits selon le vœu de la loi. Le 1er janvier 1845, l'engagement de l'Etat envers les banques hypothécaires était de quatorze millions trois cent vingt-un mille cinq cent quatre vingt seize piastres. Depuis lors, ces engagements ont été réduits comme suit:

Banque de l'Union,	$2,893,000
Banque des Citoyens,	852,996
Association Consolidée,	598,600
	$3,744,596

Les bonds émis par l'Etat en faveur de la Seconde Municipalité de la Nouvelle-Orléans ont été réduits de $100,320, et la dette propre de l'Etat a été également réduite de $6,500 par le paiement de ce qui était dû à la Banque Consolidée. Les engagements de l'Etat ont donc été réduits de près de quatre millions de piastres dans les cinq dernières années.

L'Etat doit à l'hôpital de Charité cent vingt mille piastres dont il paie l'intérêt à six pour cent pour l'achat de la maison d'Etat à la Nlle-Orléans.

Je recommande toujours la vente de ce qui reste invendu de cet îlet afin de libérer l'Etat d'autant.

Par suite des dispositions de l'acte du 20 décembre 1848, j'ai employé M. Preston pour assister l'avocat général dans l'affaire intentée par l'Association Consolidée contre l'Etat, afin de faire décider la question de savoir si l'Etat est tenu de contribuer aux pertes de l'institution comme actionnaire. L'affaire a été plaidée devant la Cour de District et devant la Cour Suprême, et se trouve maintenant suivant qu'on m'en a appris en délibération. Il reste maintenant à la Législature à allouer des honoraires convenables à M. Preston. J'ai aussi à vous informer qu'en vertu d'un acte du 20 décembre 1849, j'ai nommé Levi Pierce, Miles Taylor et W. W. King, pour colliger et reviser les statuts et les codes de cet Etat. Ces messieurs ont accepté ce mandat et doivent soumettre leur travail à la Législature. Cependant je m'attends à ce qu'une extension de temps soit réclamée par eux pour terminer leur travail.

Je regrette de ne pouvoir pas vous annoncer la liquidation des sommes avancées pour la guerre du Mexique. La somme de $2,770 10 a été payée le 22 août 1848 sur le montant des réclamations confiées à M. LaSere en novembre 1847, ainsi qu'en faisant mention mon message de 1848. Les objections opposées au paiement de la balance, $6,582 52, peuvent être partiellement levées si la Législature veut autoriser la nomination d'un agent chargé de s'en occuper moyennant un salaire de nature à le stimuler. Cette agence devrait comprendre aussi une balance incompréhensible provenant des avances faites pour la guerre avant le 1er janvier 1847. Je vous soumets le rapport du trésorier montrant la situation et les opérations de nos finances pendant les deux années fiscales.—Un comité des deux chambres qui sera nommé dès le commencement de la session devra examiner le rapport avec les documens y annexés et soumettre à la Législature le résultat de ses investigations.

Les devoirs de l'auditeur, toujours difficiles, sont rendus compliqués et ardus par la confusion et la contrariété des lois y relatives; je me joins donc à ce fonctionnaire pour recommander à la Législature la révision des statuts qui le concernent et une réforme de toutes ces dispositions éparses dans un seul et même acte.

Il y a maintenant quatre sourds muets de cet Etat à l'institut Danville. Je continue à recevoir des nouvelles favorables de leur santé et de leur éducation.—Permettez-moi de vous suggérer que l'allocation de $500 est à peine suffisante pour leur entretien et leur éducation—et que si elle n'est pas augmentée toutes les autres pétitions devront être refusées.

C'est avec grand plaisir que je vois le Sud se mettre dans une haute et patriotique attitude pour la défense de ses droits. J'en augure bien pour la paix de l'Union.—J'espère que l'action ferme, énergique et concentrée de tous les Etats du Sud conjurera le danger qui menace l'Union, par le gouvernement fédéral agissant sous l'influence des fanatiques anti-abolitionnistes. Identifiée par ses intérêts, par ses sentiments et par sa position avec le Sud, la Louisiane doit coopérer avec les Etats à esclaves pour la défense des droits du Sud. Les territoires appartiennent également à tous les Etats et doivent être gouvernés en conséquence. L'Union repose sur l'égalité. Détruisez cette égalité et il n'y a plus d'union en vertu de la Constitution. Et cependant l'ambition rabiale des abolitionistes cherche à faire établir par le Congrès une distinction entre les citoyens des divers Etats, au moyen d'un principe qui, appliqué aux nouveaux territoires permettrait à un Rhode-Islander d'y émigrer avec toutes ses propriétés pendant qu'un Louisianais ne le pourrait pas.

Les habitans des territoires ont incontestablement le droit de décider cette question, avant leurs idées en entrant dans l'Union. Toute intervention de la part du Congrès, à propos de cette question, soit dans les Etats, soit dans le District de Colombie, soit dans les territoires, est une prétention mauvaise, violant la Constitution. Si le droit du Congrès d'intervenir dans cette question est une fois reconnu, il peut être exercé malgré le peuple [illegible]

[illegible]

de transiger sur cette doctrine, le Sud doit, profitant d'une cruelle expérience, se montrer sourd. La soumission à un commencement d'oppression prépare les hommes pour le joug, et toutes transactions sur ce point ne sont rien de moins que des victoires pour les abolitionistes.

Les agressions violentes et non provoquées des abolitionistes, ne permettent pas de prévoir une cessation d'hostilités de leur part, et le Sud, je crois, est suffisamment prévenu; s'il est sage d'espérer que tout soit pour le mieux, il est également prudent de se préparer pour le pire. Mieux vaut cent fois être sans lois que de vivre sous une règle illégale. Pénétré de ces opinions, je n'hésite pas à vous engager à adopter des moyens convenables pour envoyer des délégués à la Convention qui, à la recommandation du patriotique peuple du Mississipi, doit se tenir à Nashville, en juin prochain. J'ai la confiance que la Louisiane appuiera avec courage et dignité toutes les mesures que la Convention pourra adopter.

Dans peu de jours, d'après la Constitution, je résignerai les fonctions qui m'étaient confiées, dans les mains d'un successeur dont les bons services publics ont été justement récompensés par la voix du peuple. Sous sa vieille expérience, avec l'assistance de cette Législature et la suivante, on peut s'attendre à une administration satisfaisante des affaires du gouvernement. La confiance et l'indulgence généreuse qu'on m'a bien voulu accorder pendant les quatre dernières années, m'ont fait juste ... reconnaissance; si j'ai acquis le droit de penser que les travaux de ces quatre ans n'ont pas été tout à fait sans résultats, le souvenir en sera, dans ma retraite, une source intarissable d'orgueil et de bonheur.

ISAAC JOHNSON.

21 janvier 1850.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Demain soir, au théâtre d'Orléans, première représentation de *Jérusalem*, grand opéra de Verdi. Qu'on ne l'oublie pas!

CONSEIL-GÉNÉRAL.—L'abondance des matières nous force de renvoyer à demain la publication du rapport du Conseil-Général.

LE CONSUL FRANÇAIS À MATAMOROS ET SES CO-ACCUSÉS.—Nous apprenons que le docteur BERLANDIER et M. A. TREVINO, arrêtés sur la dénonciation d'un inconnu, lequel avait en même temps accusé le consul français à Matamoros de nous ne savons quel crime imaginaire, ont été mis en liberté par le gouverneur Cardenas avec force excuses sur la manière un peu rude dont ils avaient été traités. Ces deux honorables citoyens sont arrivés dernièrement à Matamoros de retour de Victoria où ils avaient été conduits par ordre supérieur. Les autorités se sont excusées, mais MM. Berlandier et Trevino n'auraient-ils pas droit à une indemnité? M. Bousigues, le vice-consul, eût été lui-même arrêté s'il ne s'était mis sous la protection de son pavillon.

CONGRÈS.

SÉNAT, 14 janvier.—M. Pearce présente les lettres de créance de l'honorable Thomas G. Pratt, élu sénateur par la législature du Maryland, pour achever le terme de l'honorable Reverdy Johnson.

M. Houston présente une résolution portant que le Congrès n'a pas le pouvoir d'intervenir dans l'institution de l'esclavage, et que l'acquisition ou l'interdiction de l'esclavage prononcée par les habitans des territoires situés au Sud du trente-sixième degré ne sera pas une cause pour refuser de les admettre dans l'Union.

M. Douglass présente une résolution pour restituer à l'Etat du Maryland toute cette partie du district de Columbia qui n'est pas comprise dans les limites de la corporation de Washington.

Le Sénat reçoit un message du Président en réponse à une résolution du sénat qui l'invitait à soumettre au congrès la correspondance et les autres documents relatifs à l'enlèvement de Rey par le consul espagnol de la Nouvelle-Orléans. Ces pièces sont très volumineuses et comprennent une proclamation par laquelle le président annonce au peuple qu'il retire l'exéquatur de Don Carlos de España.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Sur motion de M. Kauffman, la Chambre renvoie à un autre jour l'élection du sergent-d'armes, du portier, etc., et discute les amendemens proposés par le comité chargé de la révision des règlements. Cette discussion remplit toute la séance: elle n'offre aucun intérêt.

NOUVELLES DU CANADA.

Nous trouvons dans les journaux de N.-York un sommaire télégraphique des nouvelles apportées par le Canada. Nous allons le reproduire.

ANGLETERRE.—Les nouvelles politiques d'Angleterre sont sans intérêt. Le parlement se réunira le 3 février prochain.

L'annexion du Canada aux Etats-Unis, dont il est tant question, commence à produire quelque sensation à Londres. Un journal, le *Morning Advertiser*, déclare que l'Angleterre ne gagne rien à conserver sa colonie, et qu'en la laissant s'incorporer à l'Union américaine elle effectuerait une économie d'environ trois cent mille livres sterling par an.

Le colonel James Watson Webb, ministre américain en Autriche, est arrivé à Liverpool sur le navire *Yorkshire*.

FRANCE.—Le *Journal du Havre* déclare, sur la foi d'une lettre particulière reçue des Etats-Unis, que le cabinet américain a reconnu la justice des réclamations présentées il y a quelques mois par M. Poussin au nom de quelques uns de ses nationaux et qui ont été la cause de la rupture diplomatique entre ce ministre et notre gouvernement.

ROME.—On assure maintenant que le pape ne retournera pas à Rome avant d'avoir négocié l'emprunt dont on a déjà parlé.

AUTRICHE ET HONGRIE.—Un régiment autrichien en garnison à Comorn s'est révolté, et de concert avec la populace, a massacré plusieurs officiers supérieurs.

Le déficit du trésor autrichien s'élève à environ quarante mille francs par jour.

RUSSIE.—Une grande conspiration, dont le but était de renverser la dynastie de Romanoff, vient d'être découverte à Moscou. Une démonstration contre le czar devait être faite le jour de l'an. Les auteurs du complot appartenaient à la haute noblesse et forment ce qu'on appelle en Russie le parti national.

Le czar se propose de rassembler des forces imposantes sur la frontière de Turquie afin d'être le premier à entrer en campagne si les hostilités éclatent entre les deux pays.

INDE.—Les nouvelles de l'Inde sont très encourageantes; et la saison des affaires s'annonce sous les auspices les plus favorables.

CHINE.—Un navire de guerre anglais stationné à Canton s'est emparé dernièrement de trente-deux jonques montées par sept cents pirates. Quatre cents de ces derniers ont été tués et trois cents faits prisonniers.

CIRCULAIRE DU TRÉSOR.—Nous trouvons dans le *Republic* une circulaire importante adressée aux collecteurs et aux autres officiers de douane. Le secrétaire du trésor voulant réduire à $1,550,000 les dépenses de la douane, ordonne la mise en état de disponibilité des gardes-côtes et de leurs équipages, le prélèvement des frais d'entrepôt sur les recettes de l'emmagasinage, le paiement du pesage et du mesurage par le propriétaire et celui de l'estimation par les importateurs. Une portion du traitement de tous les officiers, sans exception, devra en outre être retenu jusqu'à ce que le résultat de la réduction proposée soit connu à Washington. En dernier, les dépenses mensuelles de la douane seront réduites au plus bas chiffre possible.

Il fait bon d'observer que cette réduction a été ordonnée par une loi passée la veille de l'installation du général Taylor. L'ancienne administration ayant beaucoup gaspillé de son vivant a voulu faire de l'économie après sa mort.

RIO GRANDE.—Par le steamer *Portland*, arrivé hier, nous avons reçu le Brownsville *Flag* du 16 courant. M. J. H. Waddell, consul des Etats-Unis pour le port de Matamoros, est arrivé dans cette ville le 10. Le général Avalos commandant des troupes mexicaines à Matamoros, a écrit au colonel Wilson qui commande les forces américaines sur la rive gauche du Rio Grande pour le prier d'envoyer une partie de ses forces contre les Indiens qui désolent la frontière occidentale du Mexique.

MME CIOCCA.—Cette danseuse est revenue de la Havane [illegible]

[illegible]

CALIFORNIE.—Le steamer *Cherokee*, arrivé à New-York le 13, venant de Chagres, a apporté les journaux et des lettres de la Californie jusqu'au 1er décembre, et environ $390,000 en poudre d'or. Le *Cherokee* avait à bord deux cent cinquante-quatre passagers.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Femme et reine.

Le lendemain amena mêmes péripéties. La porte s'ouvrit au dernier coup de minuit. Les deux femmes parurent.

C'était, comme dans le conte arabe, cette assiduité des génies obéissant aux talismans à heures fixes.

Charny avait pris toutes ses résolutions; il voulait reconnaître ce soir là le personnage heureux que favorisait la reine.

Fidèle à ses habitudes, bien qu'elles ne fussent pas invétérées, il marcha se cachant derrière les taillis; mais, lorsqu'il fut arrivé à l'endroit où, depuis deux jours, la rencontre des amans avait lieu, il n'y trouva personne.

La compagne de la reine entraînait Sa Majesté vers les Bains d'Apollon.

Une horrible anxiété, une toute nouvelle souffrance terrassa Charny. Dans son innocente probité, il ne s'était pas imaginé que le crime pût aller jusque-là.

La reine, souriant et chuchotant, marcha vers le sombre asile au seuil duquel l'attendait, les bras ouverts, le gentilhomme inconnu.

Elle entra, tendant aussi les bras. La grille de fer se referma sur elle.

La complice demeura en dehors, appuyée sur un cippe brisé tout moelleux de feuillages.

Charny avait mal calculé ses forces. Elles ne pouvaient résister à un semblable choc. Au moment où, dans sa rage, il allait se précipiter sur la confidente de la reine pour la démasquer, la reconnaître, l'injurier, l'étouffer peut-être, le sang afflua comme un torrent vainqueur à ses tempes, à sa gorge, et l'étouffa.

Il tomba sur les mousses en râlant un faible soupir qui n'a troubler une seconde la tranquillité de cette sentinelle placée aux portes des bains d'Apollon.

Une hémorrhagie intérieure, causée par ce blessure qui s'était rouverte, l'étouffait.

Charny fut rappelé à la vie par le froid de la rosée, par l'humidité de la terre, par l'impression vivace de sa propre douleur.

Il se releva en trébuchant, reconnut les lieux, sa situation, se souvint et chercha.

La sentinelle avait disparu, nul bruit ne se faisait entendre. Une horloge qui sonna deux heures dans Versailles, lui apprit que son évanouissement avait été bien long.

Sans aucun doute l'affreuse vision avait dû disparaître: reine, amant, suivante avaient eu le temps de fuir. Charny put s'en convaincre en regardant par-dessus le mur les traces récentes du départ d'un cavalier.

Ces vestiges et les brisures de quelques branches aux environs de la grille des bains d'Apollon composaient toute la conviction du pauvre Charny.

La nuit fut un long délire. Au matin, il ne s'était pas calmé.

Pâle comme un mort, vieilli de dix années, il appela son valet de chambre et se fit habiller de velours noir, comme un riche du tiers-état.

Sombre, muet, absorbant toutes ses douleurs, il s'achemina vers le château de Trianon au moment où la garde venait d'être relevée, c'est-à-dire vers dix heures.

La reine sortait de la chapelle, où elle venait d'entendre la messe.

Sur son passage se baissaient respectueusement les têtes et les épées.

Charny vit quelques femmes, rouges de dépit, en trouvant que la reine était belle.

—Belle, en effet, avec ses beaux cheveux relevés sur ses tempes. Sa figure aux traits fins, sa bouche souriante, ses yeux fatigués, mais brillans d'une douce clarté.

Tout à coup elle aperçut Charny à l'extrémité de la haie. Elle rougit et poussa un cri de surprise.

Charny ne baissa pas la tête. Il continua de regarder cette reine, qui lut dans son regard un nouveau malheur. Elle vint à lui.

—Je vous croyais dans vos terres, dit-elle sévèrement, monsieur de Charny.

—J'en suis revenu, madame, dit-il dans un accent bref et presque impoli.

Elle s'arrêta stupéfaite; elle à qui jamais une nuance n'échappait.

Après cet échange de regards et de paroles presque hostiles, elle se tourna du côté des femmes.

—Bonjour, comtesse, dit-elle avec amitié à Mme de la Mothe.

Et elle lui fit un clignement d'yeux tout familier.

Charny tressaillit. Il regarda plus attentivement.

Jeanne inquiète de cette affectation, détourna la tête.

Charny la suivit comme eût fait un fou, jusqu'à ce qu'elle lui eût montré encore une fois son visage.

Puis il tourna autour d'elle en étudiant sa démarche.

La reine, saluant à droite et à gauche, suivait pourtant ce manège des deux observateurs.

—Aurait-il perdu la tête? pensa-t-elle. Pauvre garçon!

Et elle revint à lui.

—Comment vous trouvez-vous, monsieur de Charny? dit-elle d'une voix suave.

—Très bien, madame, mais, dieu merci, moins bien que Votre Majesté.

Et il salua de façon à épouvanter la reine plus qu'il ne l'avait surprise.

—Il y a quelque chose, dit Jeanne attentive.

—Où logez vous donc à présent? reprit la reine.

—A Versailles, madame, dit Olivier.

—Depuis combien de temps?

—Depuis trois nuits, répondit le jeune homme en appuyant du regard, du geste et de la voix sur les mots.

La reine ne manifesta aucune émotion; Jeanne tressaillit.

—Est-ce que vous n'avez pas quelque chose à me dire? demanda la reine à Charny avec une douceur angélique.

—Oh! madame, répliqua celui-ci, j'aurais trop de choses à dire à Votre Majesté.

—Venez! fit-elle brusquement.

—Venons, pensa Jeanne.

La reine, à grands pas, marcha vers ses appartements. Chacun la suivit non moins agité qu'elle. Ce qui parut providentiel à Mme de la Mothe, ce fut que Marie-Antoinette, pour éviter de paraître chercher un tête à tête, engagea quelques personnes à la suivre.

Au milieu de ces personnes se glissa Jeanne.

La reine arriva dans son appartement et congédia Mme de Misery et tout son service.

Il faisait un temps doux et voilé; le soleil ne perçait pas les nuages, mais il laissait filtrer sa chaleur et sa lumière au travers de leurs épaisses fourrures blanches et bleues.

La reine ouvrit la fenêtre qui donnait sur une petite terrasse; elle s'établit devant son chiffonnier chargé de lettres. Elle attendait.

Peu à peu, les personnes qui l'avaient suivie comprirent son désir d'être seule, et s'éloignèrent.

Charny, impatient, dévoré par la colère, froissait son chapeau dans ses mains.

—Parlez! parlez! dit la reine; vous paraissez bien troublé, monsieur?

—Comment commencerai-je? dit Charny, qui pensait tout haut; comment oserai-je accuser l'honneur, accuser la foi, accuser la majesté?

—Plait-il? s'écria Marie-Antoinette en se retournant vivement avec un flamboyant regard.

—Et cependant, je ne dirai que ce que j'ai vu! continua Charny.

La reine se leva.

—Monsieur, dit-elle froidement, il est bien matin pour que je vous croie ivre; et pourtant vous avez ici une attitude qui convient mal aux gentilshommes à jeûn.

Elle s'attendait à le voir écrasé par cette méprisante apostrophe. Mais lui, immobile:

—Au fait, dit-il, qu'est-ce qu'une reine? Une femme. Et moi, que suis-je? Un homme aussi bien qu'un sujet.

—Monsieur!

—Madame, n'embrouillons point ce que j'ai à vous dire par une colère qui aboutirait à la folie. Je crois vous avoir prouvé que j'avais du respect pour la majesté royale; je crains d'avoir prouvé que j'avais un amour insensé pour la personne de la reine. Ainsi, faites votre choix: à laquelle des deux, de la reine ou de la femme, voulez-vous que cet adorateur jette une accusation d'opprobre et de déloyauté?

—M. de Charny, s'écria la reine en pâlissant et en marchant vers le jeune homme, si vous ne sortez pas d'ici, je vous ferai chasser par mes gardes.

—Je vais donc vous dire, avant d'être chassé, pourquoi vous êtes une reine indigne et une femme sans honneur, s'écria Charny ivre de fureur. Depuis trois nuits je vous suis dans votre parc!

Au lieu de la voir bondir comme il s'y attendait sous ce coup terrible, Charny vit la reine lever la tête et s'approcher:

—Monsieur de Charny, dit-elle en lui prenant la main, vous êtes dans un état qui fait pitié; prenez garde, vos yeux brillent, votre main tremble, la pâleur est sur vos joues; tout votre sang afflue au cœur. Vous souffrez; voulez-vous que j'appelle?

—Je vous ai vue, vue, répéta-t-il froidement, vue avec cet homme quand vous lui avez donné la rose, vue quand il vous a baisé les mains, vue quand, avec lui, vous êtes entrée dans les bains d'Apollon.

—La reine passa une main sur son front comme pour s'assurer qu'elle ne dormait pas.

—Voyons, dit-elle, asseyez-vous, car vous allez tomber si je ne vous retiens; asseyez-vous, vous dis-je.

Charny se laissa tomber sur un fauteuil, la reine s'assit auprès de lui sur un tabouret, ... [illegible]

—Soyez calme, dit-elle, [illegible]

[illegible]

—Oh! voilà-t-il ... [illegible] ... que j'ai vu.

—Ou cela?

—Dans le parc.

—A quelle heure, quel jour?

—A minuit, mardi, pour la première fois.

—Vous m'avez vue?

—Comme je vous vois, et j'ai vu aussi celle qui vous accompagnait.

—Quelqu'un m'accompagnait? Reconnaîtriez-vous cette personne?

—Tout à l'heure il m'avait semblé la voir ici; mais je n'oserais affirmer. La tournure seulement ressemble; quant au visage, on le cache quand on a de ces crimes à commettre.

—Bien dit la reine avec calme; vous n'avez pas reconnu ma compagne, mais moi...

—Oh! vous, madame, je vous ai vue... tenez ...est-ce que je ne vous vois pas?

Elle frappa du pied avec anxiété.

—Et... ce compagnon, dit-elle, celui à qui j'ai donné une rose... car vous m'avez vu donner une rose.

—Oui; ce cavalier, jamais je ne l'ai pu joindre.

—Vous le connaissez, pourtant?

—On l'appelle monseigneur; c'est tout ce que je sais.

La reine frappa son front avec une fureur concentrée.

—Poursuivez, dit-elle; mardi, j'ai donné une rose... et mercredi...?

—Mercredi, vous avez donné vos deux mains à baiser.

—Oh! murmura-t-elle en se mordant les mains.... Enfin, jeudi, hier....?

—Hier, vous avez passé une heure et demie dans la grotte d'Apollon avec cet homme, votre compagne vous avait laissés seuls.

La reine se leva impétueusement.

—Et.... vous.... m'avez.... vue? dit-elle en accentuant chaque syllabe.

Charny leva une main au ciel pour jurer.

—Oh!.... gronda la reine, emportée à son tour par la fureur.... il le jure!

Charny répéta solennellement son geste accusateur.

—Moi? moi? dit la reine en se frappant le sein, moi, vous m'avez vue?....

—Oui, vous, mardi, vous portiez votre robe verte à raies moirées d'or; mercredi, votre robe à grands ramages bleus et rouille. Hier, hier, la robe de soie feuille-morte dont vous étiez vêtue lorsque je vous ai baisé la main pour la première fois! C'est vous, c'est bien vous! Je meurs de douleur et de honte en vous disant sur ma vie, sur mon honneur, sur mon Dieu! C'était vous, madame; c'était vous!

La reine se mit à marcher à grands pas sur la terrasse, peu soucieuse de laisser voir son agitation étrange aux spectateurs qui, d'en bas, la dévoraient des yeux.

—Si je faisais un serment, dit-elle.... Si je jurais aussi par mon fils, par mon Dieu!.... J'ai un Dieu comme vous, moi!.... Non, il ne me croit pas!.... il ne me croirait pas!

Charny baissa la tête.

—Insensé! ajouta la reine en lui secouant la main avec énergie; et elle l'entraîna de la terrasse dans sa chambre.—C'est donc une bien rare volupté que celle d'accuser une femme innocente, irréprochable; c'est donc un bonheur bien éclatant que celui de déshonorer une reine.... Me crois-tu, quand je te dis que ce n'est pas moi que tu as vue? Me crois-tu, quand je te jure sur le Christ que, depuis trois jours, je n'ai pas mis les pieds après quatre heures du soir? Veux-tu que je te fasse prouver par mes femmes, par le roi, qui m'a vue ici, que je ne pouvais être ailleurs? Non.... non.... il ne me croit pas! il ne me croit pas!

—J'ai vu! répliqua froidement Charny.

—Oh! s'écria tout à coup la reine, je sais, je sais! Est-ce que déjà cette atroce calomnie ne m'a pas été jetée à la face? Est-ce qu'on ne m'a pas vue au bal de l'Opéra, scandalisant la cour? Est-ce qu'on ne m'a pas vue chez Mesmer, en extase, scandalisant les curieux et les filles de joie?.... Vous le savez bien, vous qui vous êtes battu pour moi!

—Madame, en ce temps-là je me suis battu parce que je n'y croyais pas. Aujourd'hui, je me battrais parce que j'y crois.

La reine leva au ciel ses bras raidis par le désespoir, deux larmes brûlantes roulèrent de ses joues sur son sein!

—Mon Dieu! dit-elle, envoyez-moi une pensée qui me sauve. Je ne veux pas que celui-là me méprise, ô mon Dieu!

Charny se sentit remué jusqu'au fond du cœur par cette simple et vigoureuse prière. Il cacha ses yeux dans ses deux mains.

La reine garda un instant le silence; puis après avoir réfléchi:

—Monsieur, dit-elle, vous me devez une réparation. Voici celle que j'exige de vous. Trois nuits de suite vous m'avez vue dans mon parc la nuit, en compagnie d'un homme. Vous saviez pourtant qu'on a déjà abusé de la ressemblance qu'une femme, je ne sais laquelle, a dans le visage et la démarche quelque chose de commun avec moi, malheureuse reine; mais puisque vous aimez mieux croire que c'est moi qui courais ainsi la nuit; quisque vous dites que c'est moi, retournez dans le parc à la même heure; retournez-y avec moi. Si c'est moi que vous avez vue hier, forcément vous ne me verrez plus aujourd'hui, puisque je serai près de vous. Si c'est une autre, pourquoi ne la verrions-nous pas ensemble? Et si nous la voyons.... Ah! monsieur, regretterez-vous tout ce que vous venez de me faire souffrir?

Charny serrant son cœur de ses deux mains:

—Vous faites trop pour moi, madame, murmura-t-il; je mérite la mort: ne m'écrasez pas de votre bonté.

—Oh! je vous écraserai avec des preuves, dit la reine. Pas un mot à qui que ce soit. A ce soir, à dix heures; attendez seul à la porte de la louveterie ce que j'aurai décidé pour vous convaincre. Allez, monsieur, et ne laissez rien paraître au dehors.

Charny s'agenouilla sans dire un mot, et sortit.

Au bout du deuxième salon, il passa involontairement sous le regard de Jeanne, qui le couvait des yeux, et qui, au premier appel de la reine, se tenait prête à entrer chez Sa Majesté avec tout le monde.

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

Les amis et connaissances de feu FRANÇOIS STE MARIE COIRON, décédé avant-hier soir, à dix heures, ainsi que ceux de sa famille et de la famille Tr'mé, sont invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à la Terre aux Bœufs.

Il y aura un char spécial qui partira à neuf heures et demie du dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI SOIR, 22 JANVIER 1850.

Les ventes de coton s'élèvent aujourd'hui à 4,500 balles aux cours pleins. Nous cotons—Low-middling @ Good-middling, 11¾ @ 11⅞ cts la liv.

800 boucauts de sucre ont été faits à des prix fermes. 1,000 barils de mélasse ont changé de mains de 15 @ 19 cts le gallon.

Le marché à la farine est plat aux anciens prix. Quelques ventes de maïs ont, au lieu de 44 @ 46 cts le boisseau.

Le whiskey rectifié se vend 23 cts le gallon.

Les provisions n'ont pas varié.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Alesto, Cook, pr Boston.
Barque Pacific, Sawyer, pr Philadelphie.
Grampus, Dyer, pr New-York.
Ellen Noyes, Lewis, pr Boston.
Brick Julia Ford, Drinkwater, pr Baltimore.
Leopold O'Donnell, Dunton, pr Savannah.
St George, Byler, pr Philadelphie.

—ARRIVÉS.—

Steamship Portland, Bogart, de Brazos St Iago.
Navire California, Lawson, de Belfast.
Roscoe, Thompson, de Rio Janeiro.
Montezuma, Leavitt, de Liverpool.
Brutus, Couch, de Brême.
Barque C B Holden, Douglass, de Philadelphie.
Acteon, Benson, de Londres.
Brick Titi, Rodovich, de la Havane.
Adas, Sherman, de Mazagua.
Goelette Henry Plantagenet, Smith, d'Apalachicola.
Lois, Pennell, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Cincinnatus, Goodloe, de Cincinnati.
Eliza, Landry, de Bâton Rouge.
Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Glencoe, Dunham, de Louisville.
Connecticut, Price, de St Louis.
Caddo, Graham, de Shreveport.
Chalmette, Thomasson, de Lockport.
St Charles, Gilbert, de Mobile.
St Paul, Morris, de St Louis.
Commodore Perry, Scott, de Cincinnati.

Au bas du fleuve et montant:

Navires Timoleon, Montess, J H Glidden, John C Calhoun.

Barque Champion, un navire, deux barques et une goelette—noms inconnus.

TELEGRAPHE D'ALGERS.

Passe Sud-Ouest, 22 janvier 1850.
(Transmis à l'*Abeille* par le Télégraphe.)

Towboat Persian, avec 1 navire et 1 barque.
Towboat Conqueror, avec 2 navires et 1 brick.
Towboat Hercules, avec 2 navires et une goelette.
Towboat Caledonian, avec 2 barques et 2 goelettes—noms inconnus.

—MEMORANDA.—

[illegible]

MAGASIN DE SOIERIES ... AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co.
Soieries nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 67, rue des Magasins.
23 jan—6 m Entre Conti et ...

Bureaux réunis des Pilotes.

L'ELECTION annuelle de ce Bureau aura lieu mardi, 29 janvier, à 6 h ... dans la salle de la Compagnie de la Pompe de la Louisiane, encoignure Perdido et Carondelet.

Une élection des officiers aura également lieu le même soir.
Par ordre du Président,
23 jan—6 f J. STRAWBRIDGE, Secrétaire.

AVIS.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, informe MM. les charpentiers constructeurs de navire qu'il recevra des soumissions cachetées pour la confection des réparations dont la barque française *Cephalide*, capitaine ..., a besoin, pour être en état de faire un voyage de long cours. Le devis de ces réparations est déposé à la Chancellerie du Consulat, rue Saint-Pierre, où il en pourra en prendre connaissance.

Les soumissions seront ouvertes le 31 janvier à l'heure de midi. 22jan—10t

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme bien recommandé désire trouver une place de commis dans un magasin; il parle bien le français et un peu l'anglais.
S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 23 jan

Nouveau Barège.

C. M. SIMPSON, 96, rue de Chartres, vient de recevoir trois caisses barège nouveau, parmi lesquelles on trouvera 3,000 yardes à 25 cents, qualité supérieure, toute laine, nouveaux dessins. 23 janv

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIÈRE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & CO.,
23janv. 25, rue Natchez.

INDIGO de Guatemala en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par
P. CUSACHS,
23 jan enc St-Philippe & Condé.

OR EN FEUILLES—20 paquets livrets d'Or couleurs claires et foncées, nouvellement reçus.
A vendre par P. CUSACHS,
23 jan Encoignure Condé et St-Philippe.

DROGUERIES.

4 boîtes manne en larmes.
3 caisses jus de réglisse,
3 do do de Calabre,
300 bouteilles sirop de Bryant,
200 do do Lamouroux,
100 boîtes papier à cautère,
200 do pâte pectorale,
200 1/2 boîtes do,
300 boîtes mon de veau,
En magasin et à vendre par
P. CUSACHS,
23 janv Encoignure Condé et St Philippe.

ALCOHOL—20 barils alcohol 92 degrés dernièrement reçu, à vendre par
A. CUSACHS,
22 janv Encoignure Condé et St-Philippe.

EAU DE VIE.—10 quarts-pipes vieux cognac 1820 E. Geanty.
11 quarts-pipes vieux cognac 1819 Geo. Maurin,
10 huitièmes do 1819 do.
En débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux, à vendre par
AUG. MOLIER,
23 janv—6t No 90, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge Montferrant bon ordinaire, à vendre par J. N. CURIEN,
23janv 32, rue Dumaine.

LE soussigné a transporté son magasin de la rue Condé, No 65, à la rue Dumaine, No 32, entre Condé et Levée.
23jan J. N. CURIEN.

A VENDRE pour cause de déménagement, à prix réduits:
4 barriques vin vieux Château-Gatilier, extra fin,
2 do vin blanc Haut-Sauterne, extra fin,
150 caisses gelatine, des fabriques de Dieppe.
Chez J. N. CURIEN,
23jan 32, rue Dumaine.

ATTENDU par le navire Humboldt, venant du Havre:
100 caisses absinthe Vernon & Lecoultre,
32 do do Aug. Leuba.
2 tonneaux fromages de Gruyère, à vendre à livrer par J. N. CURIEN,
32, rue Dumaine.

IMPERIALES pour le marché mexicain—
100 balles 4/4 Impériales supérieures de Manchester, reçues par la Virginia, de Liverpool.
A vendre par McDOWELL & PECK,
23 jan 96, rue Gravier.

PLATILLES, BRITANNIA, CREAS—25 caisses Platilles 4/4, 10 dito Britannias 4/4, 10 dito Creas à la Morlaix; 5 dito Estopillas 7/8. En débarquement du navire Virginia de Liverpool, et à vendre par McDOWELL & PECK,
23 jan 96, rue Gravier.

Marchandises de Printemps.

ASSORTIMENT Général venant d'arriver—Toile d'Irlande, Linons, Coutils blancs et fantaisie, Berlinettes Fil bordées, Mouchoirs batiste, Toile à chemises, Linons imprimés, Chemises régates, Balzorines, Organdis, Jaconats, Ginghams, Mousseline, Rubans en toile, Mouchoirs en fil, Irlande, Linen, Victoria, Mouchoirs Madras et Vétons, Schals en soie, Indiennes. Aussi qu'une grande variété d'articles pour le marché mexicain.
A vendre par McDOWELL & PECK,
23 jan 96, rue Gravier.

VINS EN BARRIQUES—40 barriques St-Julien Médoc;
90 barriques Margaux Médoc;
304 caisses vin blanc Haut Sauterne.
En déchargement de l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée.

COGNAC—58 quarts John Durand & Co, La Rochelle.
2 demi pipes A. de Mondore Cognac 1840.
En débarquement de l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée.

EAU DE VIE—70 futailles des marques suivantes:—Jean Louis, Maglory, J. J. Durand, A. de Mondore, Alex de Monteron, A. L. Bisville, J Cassony & fils, John Durand & Co, La Rochelle, J Eraud, Otard Dupuy & Co.
Dans les magasins de la douane et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée.

VINS EN CAISSES—800 caisses des marques suivantes: St Emilion, Haut Talence, Léoville, Haut Brion, St-Julien, &c, &c. A vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—300 paniers 1re qualité, à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée.

VIN ROUGE—90 barriques vin rouge, en débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
23janv—6 90, rue St-Louis.

CHAUX DE THOMASTON—1000 barils nouvellement reçus et à vendre par
BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins.

CIMENT—400 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91 rue des Magasins.

PLATRE POUR ENGRAIS—150 barils pour engrais, à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins.

TERRE A FEU—250 barils terre Anglaise et Américaine, à vendre par
BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils platre frais calciné, en déchargement, et à vendre par
BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—60,000 briques Anglaises de Baltimore et Pensacola, à vendre par
BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE.—60 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Titi, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
23 jan 34, Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—76 sacs fin, de la nouvelle récolte, en déchargement du brick Titi, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
23 jan 34, Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. & S. Irroy;
30 paniers champagne "Sillery" do do
20 do do "Express" do do
100 do do "Flag".
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv 22, rue St-Louis.

SERRURES FRANÇAISES—Assortiment serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
18 déc 22, rue St-Louis.

EAUX DE VIE—8 demi pipes eaux de vie fines champagne 1815 de Castillon;
6 quarts do do do;
8 barils do do do;
En débarquement du navire Massachusetts, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15janv 22, rue St-Louis.

EN débarquement des navires Viola et Buena-Vista, du Havre:
1,000 dames-jeannes.
50 paniers champagne, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
15jan 181, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—80 milles de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
18jv [illegible]

50 BARRIQUES vin rouge ...
50 do ...
20 barriques vin blanc,
50 barils vinaigre.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
15 janv

100 CAISSES [illegible]
[illegible]
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
15 janv

5000 [illegible]

[illegible]

Succession de Joseph Givaudan.

LES créanciers de la succession de feu Joseph Givaudan, sont respectueusement invités à présenter leurs comptes dûment affirmés à l'étude de Louis T. Caire, No 80, Passage de la Bourse. 23 janv—20

Café et Grocerie à vendre.

POUR cause de maladie et de départ—Le café et épicerie encoignure Dauphine et St-Louis; cet établissement a un très bon stock de marchandises et une belle clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 16 janv

Vrai Schals Cachemires de l'Inde.

LES dames sont invitées à venir examiner à mon magasin les magnifiques schals cachemires achetés pour mon compte aux dernières ventes de New-York. THOMAS SEBOY,
23 janv 22, rue de Chartres.

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back.
20 caisses coton en bobines de tous les numéros.
20 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
2000 grosses boutons ... à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HORG,
4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 105, Poydras.

ENTREPOT DE PAPIER ET LIBRAIRIE,
Nos. 51 & 53, rue de la Commune.

LES soussignés ont un magasin, en outre de leur vaste assortiment de Papier, Cartes à jouer, &c., un stock étendu et varié de Librairie, Livres en blanc, Plumes d'acier, &c., et se tiennent prêts à recevoir tous les ordres qui leur viendront de la ville, de la campagne et des commerçants à l'étranger. Comme agents des manufacturiers du Nord et des importeurs de Librairie étrangère, nous sommes prêts à fournir tous les articles concernant notre ligne d'affaires, aux plus bas prix.

PAPIERS.

Anglais Français et Américains, à ÉCRIRE, de toute description.
PAPIER TISSU, anglais et américain;
PAPIER À IMPRESSION, de toutes dimensions;
PAPIER À ENVELOPPE, de toutes dimensions;
PAPIER À ENVELOPPE à l'usage de la poste, des banques et des apothicaires; à envelopper des échantillons et du drap; papier de musique, de lithographie, à brouillard, &c.

CARTES À JOUER:

500 grosses cartes Highlanders, Décaturs et Aigles, d'une grande variété, à une et à deux têtes.

Aussi:

CARTES anglaises, françaises, allemandes et espagnoles.

LIVRES EN BLANC:

Un grand assortiment de LIVRES de BUREAUX, demi reliure et reliure en plein; tels que Journal, Ledger, Registre, Memorandum, &c. de toutes dimensions et qualités. Aussi—Un assortiment complet de LIBRAIRIE étrangère et du pays.

PLUMES D'ACIER:

Reçu par le navire *Adeline*, de Liverpool, 10,000 grosses plumes réputées de Guillot, Victoria, Argie, Bureau, Ecole et Liverpool. Aussi—Des plumes de Correspondance, du Commerce, Magnum, Brown, et à bas prix. Ils invitent les détaillants à venir examiner ces plumes.

L. E. STEVENS, BROTHERS & CO.,
22janv—30t. 51 & 53, rue Commune.

Importation directe.

D. H. HOLMES, 114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine, vient de recevoir par les navires Viola et Buena-Vista, du Havre, les articles de saison suivants:

Grenadines imprimées nouveau genre, grenadines ordinaires, de deuil et demi-deuil, barèges riches, barèges unis, do brodés nouveautés. Robes mousseline brodées.

ASSORTIMENT DE TOILES D'IRLANDE ET FRANÇAISES.

Toiles à draps, 12/4 et 10/4,
Do do demi blanc écossaises, 12/4 et 10/4,
Do do françaises, 12/4 et 5/4.

LINGE DE TABLE.

Nappes damassées 8/4, 9/4, 10/4,
Do diaprées 8/4, 9/4, 10/4,
Serviettes damassées 5/8, 3/4, 7/8, 4/4,
Services français, 12, 18 et 24 couverts.
Do du Bearn, 12 couverts, do ordinaires, 12 do,
Essuye-mains français, écossais et irlandais, bordures en couleur; linon toiles; toiles de Paris; platilles 3/4, 7/8, 4/4; estoupilles de toutes qualités; contrepointes de toutes dimensions; contrepointes de lits de repos, do pour berceaux; moustiquaires dit, mousseline, Jacquard, assortiment complet pour plantation. 21 janv

ON DÉSIRE TROUVER A LOUER—Une négresse pouvant faire la cuisine, laver et repasser un peu.
S'adresser au No. 46, rue Bourbon. 23jv—3t.

Egarée ou volée.

MARIANNE, petite mulâtresse âgée de trois ans et demi à quatre ans, très grasse, assez jolie de figure. Elle était vêtue d'une robe bleue à carreaux.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque la ramènera au No 84, rue Marigny, troisième municipalité. 23 jan

E. MEYER,
Ex-coiffeur de la duchesse d'Orléans,

PATRONNÉE déjà par de nombreuses familles de cette ville, a l'honneur d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, pour coiffures de bal, soirées, spectacles, etc. Il mettra la plus grande exactitude à se rendre chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il se charge aussi d'enseigner la coiffure en peu de leçons, à un prix raisonnable.

Rue Toulouse, No. 141, entre Dauphine et Bourgogne.

Les personnes sont priées de prévenir quelques heures à l'avance. 22 jan—10

EN débarquement du navire Arendal, venu de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
130 barriques Vin rouge de diverses qualités;
40 demi-barriques et barils vin blanc.
500 caisses Vin rouge.
G. M. LUCAS,
22 jan—1m 30, Bienville.

EN débarquement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
84 demi barriques Vin blanc 1re qualité, Haut Sauterne BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville,
22jan 3me municipalité.

VINS ROUGES—En barriques et en caisses, reçus dernièrement:
80 barriques Vins rouge marques diverses et en bonne qualité pour familles.
160 caisses vin rouge St-Julien Médoc.
A vendre par BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville,
22 jan 3me municipalité.

A VENDRE par les soussignés à leur magasin, encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité.

En gros ou en détail:

10 quarts Cognac;
16 huitièmes dito 60 degrés;
13 pipes Genièvre de Hollande;
Brandy et Genièvre du Nord;
O'Porto, Madère et Whiskey;
Rum. etc. etc.
22 jan BOYER FRERES.

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux.
112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 4me preuve & M. Vauthier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de pique.
50 barriques Vin rouge St Emilion, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21 jan 34, Vieille Levée.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché 3 nov—3m

E. CHAPMAN,
52, *rue Tchoupitoulas* (près Poydras.)
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
Références:— J. & R. GEDDES,
G. A. PYNCHON.
20nov—1an.

A VENDRE en débarquement du navire Amérique, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge St-Estèphe,
20 do do St Julien, à vendre par
DUBUCH FRERES,
16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux,
100 caisses vin rouge St-Julien,
100 do do St-Estèphe,
76 do do blanc Haut-Sauterne,
29 barriques vin rouge Haut-Talence,
4 do do do vieux St Julien,
30 caisses fromages de Hollande de 12 à la caisse.
10 cuveaux fromage Gruyère.
A vendre par DUBUCH FRERES,
16janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Barèges—Barèges.
Au No 6, rue de Chartres.

NOUS recevons en ce moment le plus grand et le plus bel assortiment de Barèges, que nous offrons en vente à 25 et 30 cents par yarde.
GIQUEL & JAMISON,
16jan No 6, rue de Chartres.

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Décorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans et en pratique est dûment estimée par les personnes qui l'ont employé, lui ont acquis la juste réputation de meilleur jardinier que l'on puisse désirer.

S'adresser à la cour de M. Buch, rue Royale, place de St Antoine, derrière la cathédrale.

N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes de tous genres, à vendre aux prix les plus modérés.
16janv—3m

GRAND PIANO A QUEUE D'ERARD.

Envoyé à la Nouvelle-Orléans à M. Périer, pour être joué par Maurice Strakosch.

A. PERIER, rue Royale, 220, informe le public qu'il vient de mettre en vente un superbe Piano d'Erard ... [illegible]

A VENDRE.

[illegible]

A LOUER—Une maison ... [illegible]

[illegible]

AVIS—On désire un INSTITUTEUR français (de préférence une institutrice) pour les Ecoles Publiques de la seconde municipalité. Les demandes devront être adressées sous dix jours à M. Baldwin, président du Bureau, ou à l'un des soussignés.

J. A. MAYBIN,
J. W. GASKET, } Comité.
W. H. GARLAND.
21 j—10

AVIS.

LES personnes qui doivent au soussigné sont priées de les payer entre les mains de Chs. Meynault CHAS. A. BARRIERE,
10 jan 90 rue de Chartres

M. HENRY BENSON,
RUE ROYALE, No. 78, entre Conti et Bienville,
Allée du Daguerréotype.

A L'HONNEUR d'annoncer aux familles que, en dehors de ses leçons à l'Institut St Louis et autres, il peut consacrer quelques heures à des leçons particulières dans les diverses branches de l'enseignement français, soit en se rendant chez les élèves, soit à son propre domicile, rue Royale. 19 jan—1m

AVIS—Je préviens le public que mon fils JOSE m'ayant quitté pour aller travailler pour son compte et risque, je ne me rends responsable d'aucune dette qu'il pourrait contracter en mon nom.
Nouvelle Orléans, 19 janvier 1850.
20 jan—6 JOSE WARBA.

LES héritiers ou parens de feu DOÑA VERONICA CAMBRE, de Matamoras, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaires qui les concernent.
F. A. LULING,
Bureau No. 12, maisons neuves de Duncan, entre les rues Douane et Bienville. 20 déc—1m

AVIS.—Le public est prévenu qu'à dater de ce jour je révoque la procuration que j'ai donnée à M. S. Samson pour l'administration des affaires que je lui avais confiées.
Nlle-Orléans, le 9 janvier 1850.
11jv—6t3m. VILLENEUVE LEBLANC.

VIN ROUGE—En déchargement du navire Bengal, de Bordeaux:
20 barriques vin St Estèphe de 1846;
20 demi do do do;
A vendre par DUNTZE & IKEN.
19 janv Encoig. Royale et Conti.

RIZ—100 tierces en déchargement de la barque Isabella Reed, à vendre par
E J HART & Co,
19jan 79, Tchoupitoulas

A VENDRE EN MAGASIN:
Vins rouges et blancs de différentes qualités, pour familles, cognac, vin de Madère, huile d'olive, Flagsiol, champagne, damejeannes et bouchons.
GARNIER FRERES,
14 janv—6f No 15, rue Conti.

Graines. Graines.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Oxenbridge, Caledonia Brander et Hero, 20,000 pieds d'Asperges de 3 ans.
500 pieds beaux Dahlias doubles;
200 pieds de Rubarbe; 4 variétés Maïs du Nord.
Aussi—50 boisseaux Pois anglais: Washington précoce, Impérial bleu, et double fleur Graines à ensemencer; Millet; Clous de girofles rouge et blanc; Mousse, etc. D. MAUPAY,
14 jan 95 rue du Canal.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR LIQUIDATION—Soieries, dentelles, broderies, bas, indiennes, couvertures françaises et merinos, en général, marchandises françaises et du pays au prix coûtant. Les soussignés étant sur le point de liquider leur magasin de détail établi No 50, rue du Canal, offrent au prix coûtant toutes leurs marchandises d'hiver, en un mot tout ce que comprend leur stock provenant d'importation récente.
E. VALMONT & Co,
50, rue du Canal, encoignure de l'Allée
10 janv de la Poste.

GAZES ET BAREGES,
Haute Nouveauté.

LES soussignés viennent de recevoir par le Rabin, du Havre, une *grande variété de tissus légers* pour Robes de bal et soirées, parmi lesquels se trouvent des Crepes et Pompadours-Dona entièrement nouveaux.

Barèges, Grenadines et Brésiliennes unis, toutes nuances,
do moiré Caméléon,
Tissus des Fées, Gaze unie en couleurs vives,
Gaze Pompadour-Dona,
Barège Mignardise fond blanc,
do Brodé à petits dessins,
do imprimé, dessins nouveaux,
Robes mousseline brodée, Crêpe de Paris;
Tulle blanc brodé pour robes,
Tulle Bruxelles, blanc et noir 4/4 et 8/4,
Volants de Dentelle blanche et noire,
Poult de soie, satin et Gros de Naples blancs,
Glacés, Rose, Blanc, Bleu, Cerise Puce.
Pèlerines, Guimpes, Berthes, Manches et Manchettes en dentelles,
Gants de Peau, qualité supérieure,
Mouchoirs brodés et unis, etc.
P. & E. REILLY,
21 jan Encoignure Royale et Canal.

EN débarquement du navire Bengal, capitaine Bray, de Bordeaux—
10 barriques vin rouge vieux Château Ja. Corbian.
12 do do Vertheuil Médoc.
12 do do St-Julien do
10 do do Pauillac do
25 do vin rouge ordinaire St Estèphe.
16 do vin blanc Haut-Sauterne.
18 barils do do do
10/4 pipes vieux cognac H. Sutton 1831.
A vendre par B. TALAMON,
19jv 182 & 186, rue Royale

EN débarquement du navire Viola, capitaine Jameson, du Havre—
1000/4 boîtes sardines à l'huile, A. Gilles & Co.
2000 demi do do do
200 do do do
A vendre par B. TALAMON,
19 jv 182 et 186, rue Royale

VIN DE CHAMPAGNE—300 paniers des marques "American Eagle" "Our Flag," d'envoi et consignation, de la maison de Mullet Ruinart de Rheimes, à vendre par FRED. BONIS,
68, Conti, en face la Banque de la
18jv Louisiane.

PEAUX—250 peaux, en déchargement de la barque Mary, de Tampico, à vendre par
J. F. BESCIER & Co.
18 janv 54, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux,
80 barriques vin ordinaire,
20 barriques vin blanc.
A vendre par HENRY KOEL,
17 janv 160, rue Royale.

HUILE DE BALEINE—6000 galons huile pure, blanchie et naturelle, pour l'hiver, venant directement des manufactures de E. Howland & Co. à New-Bedford, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
17jv Encoig. Magasins et Lafayette.

EAU DE DE VIE DE COGNAC—10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1844, Bisquit, Triche & Co.
10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1842, Bisquit, Trioche & Co, en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux et à vendre par
A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée

EAU DE VIE DE COGNAC—Dans les magasins de la douane, 40 quarts pipes et 20 huitièmes do vieille eau de 1840, 1842 et 1844, Otard, Dupuy & Co.
10 demi pipe, 20 quarts do et 30 huitièmes do, eau de vie de Cognac, Castillon je. 1815.
20 quarts pipes et 25 huitièmes do, vieille eau de vie, Castillon je. 1815.
10 quarts pipes et 20 huitièmes do, vieille eau de vie Celebrated Brandy Wine 1815.
5 demi pipes, 15 quarts et 20 huitièmes do, eau de vie de LaRochelle, A. Seignette—à vendre à des prix très modérés par A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Viola, venant du Havre,
6 tonneaux fromage véritable Gruyère;
32 caisses kirsch, marque E. Pernod, belle étiquette avec la Croix Fédérale. N. DUDOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Bengal venant de Bordeaux,
20 barriques vin vieux Médoc;
40 do do bon ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
300,000 bouchons fins, superfins;
20,000 do surfins do
20,000 do superfins do.
N. DUDOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 3/4, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, canelle de Ceylan, batiste en couleur, papier fleurette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables
R. D. BLOSSMAN,
7 jan No 12 rue Conti

BAYETAS & CANTONES—45 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 déc 22, rue Conti.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui possède à fond l'art de distillateur désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les renseignements les plus satisfaisants seront fournis au demandeur.

S'adresser par écrit à N; boîte 21 No 7, à la poste de la Nlle-Orléans. 22déc—...

LE soussigné ayant associé à ses affaires son frère, Jules Cramer, continuera le même genre d'affaires sous la raison CRAMER & CO.
A. CRAMER,
... 27, Bienville

A VENDRE ... en débarquement du navire Bengal, de Bordeaux:
[illegible]
[illegible]
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 janv 25, rue Natchez.

EN magasin, à vendre pour clore diverses consignations:
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 24 Janvier 1850.
Première Représentation du célèbre grand opéra

JERUSALEM,

Grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, de Verdi.
On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

BÉNÉFICE DE M. BASS, régisseur. M. Bass annonce respectueusement au public de la Nlle-Orléans que son premier et dernier bénéfice, avant son départ pour New-York, aura lieu

MERCREDI SOIR, 23 JANVIER,

Et donnera la Comédie Populaire Intitulée:
THE RIVALS.

Sir Anthony Absolute, M. Bass—Bob Acres, M. T. Placide; David, M. Holland; Capitaine Absolute, M. C. Howard; Sir Lucius O'Trigger, M. Burrows; Falkland, M. Byrne; Lydia Languish (avec chant) Mme C. Howard, Mme Malaprop, Mme Rowe; Lucy, Mme Myers.—Une variété D'AMUSEMENS qui seront spécifiés sur les affiches.—Le spectacle sera terminé par le Pot Pourri du CARNAVAL DE VENISE, où s'exécuteront les danses des diverses nations, par Mademoiselles Hilariot, Baxon, Vallee et Henriette Vallée; Signor Vegas, Messrs. Maugin, Bonnary, Plagnetey, Schlim, Wood, et tout le corps de ballet. 19 janv

La Merveille du Monde
A L'ARMORY HALL.

GRAND PANORAMA MOUVANT DE BREWER.

Les représentations auront lieu tous les soirs excepté le dimanche.

Vendredi une représentation aura lieu à midi.

Les portes seront ouvertes à 7 heures; le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. Les tableaux représentent les vues suivantes: La Caverne Mammouth du Kentucky avec les belles salles et les grottes s'étendant de 600 à 700 milles dans différentes directions.—Les Chutes du Niagara en été et en hiver.—Une Journée de Voyage dans les Prairies.—Mount Vernon.—Le Pont Naturel de Virginie.—La Résidence de Clay et autres tableaux.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants moitié prix.
21 janv

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

NOUVELLE SOIRÉE AMUSANTE.
Salle Hotel St-Louis.—L'entrée par la rue Royale.

Aujourd'hui et jours suivans, à 7 heures précises.
DERNIÈRE SEMAINE.

Monsieur ADRIEN,

Premier Magicien de l'Europe, aura l'honneur de donner une représentation composée de quatre genre différens.

PREMIÈRE PARTIE:
PHYSIQUE, ADRESSE, &c., &c.
SECONDE PARTIE:
SUSPENSION ETHÉRÉENNE.
TROISIÈME PARTIE:
GRANDE FANTASMAGORIE.
QUATRIÈME PARTIE:
LE MAGNIFIQUE MEGASCORAMA.

Voir les affiches pour plus de détail.
Prix d'entrée.... $1 Enfans.... 50 cent

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1850.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs pour les actionnaires de cette institution, aura lieu lundi, 4 février prochain, à la Banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
FREDERIC FREY.
11 jan—au 4 fev Caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.

Par ordre de la direction:
7jan—3m R. J. PALFREY, Caissier.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie a un capital productif, de plus de UN MILLION DE PIASTRES, après déduction faite du scrip émis en 1849, montant à la somme de $387,460 et des valeurs additionnelles formant un actif de plus de $780,000.

On assure à ce bureau, ... Cargo et Commerce contre les risques de fleuves, de mer et d'incendie. L. MATTHEWS, agent.
1er janv

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERÇANS.
Nlle-Orléans, 28 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 28 de janvier prochain, à la maison de Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. G. CRUZAT,
29déc—7f Caissier

Banque de la Louisiane.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la banque le lundi 28 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.
R. M. DAVIS,
1er janv Caissier.

MONSIEUR JEGOU, Bachelier ès-lettres et ès-sciences mathématiques, a l'honneur d'informer les parents qu'il donnera des leçons particulières de Mathématiques et de Français.

Mathématiques.

Arithmétique, Géométrie et leur application aux arts, au commerce et à la mesure des surfaces et des solides, Arpentage, Jaugeage, Algèbre, son application à la Géométrie et à la Mécanique, Physique et Chimie, leur application aux Arts et à la Mécanique. Les cours de Chimie et de Physique ... Les applications des principes de Mécanique auront pour but les Machines en usage dans la Louisiane. Un jour de la semaine sera consacré à l'Analyse d'un discours français ou latin.

S'adresser at M. Hare's Academy, encoignure Rempart et Bienville. 6jan—1m

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22, Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste.

Liquidation positive.

LES soussignés laissant les affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises sèches, annoncent au public qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter à bon marché, de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGE & CO.
4 jan—6m Maison Rouge, entre les deux marchés

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUTION
DIRIGÉE PAR
M. ET PAR Mme LEPOULLON,
RUE DU BAYOC,
ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEPOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.

Monsieur et Mme Lepoullon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu leur accorder leur confiance. 26 déc—30

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis.
2 déc—1an

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.
N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire,
No 89, rue Gravier (au Premier).

OFFRENT A VENDRE—Schals rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Schals blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Do unis do do do 8/4.
Do blancs do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c.
Schals levantine en couleur et à dessins, 8/4.
Do barège brodé, 8/4.
Do ... laine et brodé ...
Ecrapes, crêpe de Chine ...
[illegible]

No. 100, rue de Chartres.
JULES BONNEFOI & PINAUD, Coiffeurs,
Successeurs de L. Chabral,

ONT l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers navires de France, un joli assortiment de ... [illegible]

[illegible]